

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 2 février 2021

* * * * *

L'an deux mil vingt-et-un, le deux février, le Conseil Municipal de la commune de LE MAZEAU, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BORDET Bernard, Maire.

PRÉSENTS : Mmes BOUHIER-BONNEAU Brigitte, GRONIER Emilie, GROUSSET Sylvie, HERHARD Anne-Marie, MARTINELLI Sylvie, VEILLAT-FABIEN Florence, MM BORDET Bernard, BRETON Philippe, DRUEZ Richard, BRISSON Noël, LUCAS Stéphane.

ABSENTS EXCUSÉS :

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 11

Absents excusés :

Pouvoirs :	0
Votants :	11
Secrétaire de séance :	Madame HERHARD Anne-Marie
Convocation :	27 JANVIER 2021

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2020

A. FINANCES

- Demande de subvention DETR pour réhabilitation du Patrimoine communal;
- Demande de subvention Conseil Départemental pour réhabilitation du Patrimoine communal ;
- Participation aux frais de scolarité des élèves scolarisés à l'école Sainte-Mathilde de BENET.

B. INTERCOMMUNALITE

- Modification statutaire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise ;

C. PARTENARIAT

- Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance statutaire
- Convention de partenariat avec Multi-services Sud Vendée ;
- Convention pour la télétransmission des actes de commandes publiques au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire ;
- Convention de mise à disposition au profit de la fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de baux de pêche ;
- Convention d'objectifs pour la bibliothèque avec le département de la Vendée ;
- Acquisition par la mairie d'une parcelle à M. RISTOR (La Poublée) ;

D. QUESTIONS DIVERSES

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 Décembre 2020

Le compte rendu du 17 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité par les élus présents.

A. FINANCES :

1. Demande de subvention DETR et Conseil Départemental pour réhabilitation du patrimoine communal;

Le Maire informe le conseil municipal que les dépenses pour la réhabilitation du patrimoine communal sont évaluées à 31 990,59 € HT et peuvent bénéficier de deux types de subventions : 30 % du projet dans le cadre DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et 12 000 € par le Conseil Départemental.

Les bâtiments concernés par ce programme de réhabilitation sont :

- Les sanitaires publics de la place des anciens combattants ;
- L'appentis des ateliers communaux (ex-local pompiers) ;
- Les volets du logement communal situé à côté de l'école.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Maçonnerie	10 735,77 €	Etat - DETR	9 597,18 €	30,00 %
Menuiseries	13 205,92 €	Subvention Conseil Départemental	12 000,00 €	37,51 %
Charpente	5 238,00 €	Sous-total	21 597,18 €	67,51 %
Plomberie - Electricité	2 810,90 €	Emprunt		
		Autofinancement	10 393,41 €	
		Sous-total reste à charge de la collectivité	10 393,41 €	32,49 %
Total dépenses	31 990,59 €	Total Recettes	31 990,59 €	100,00 %

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter les subventions dans le cadre de ces travaux.

Accord du Conseil Municipal

2. Participation aux frais de scolarité des élèves scolarisés à l'école Sainte-Mathilde de BENET;

Le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une sollicitation de l'école privée Sainte-Mathilde de Benet pour une demande de participation aux frais de scolarisation de deux enfants domiciliés au Mazeau inscrits dans leur établissement en classe élémentaire.

Pour information, le coût moyen d'un élève des classes des écoles publiques du département de la Vendée pour l'année scolaire 2020-2021 est de 439 € par élève en classe élémentaire.

Le SIGE (Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles) a refusé de verser cette participation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité un refus pour le motif suivant : la commune bénéficie actuellement d'un établissement scolaire fonctionnel.

Refus du Conseil Municipal

B. INTERCOMMUNALITE :

1. Modification statutaire de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise :

Lors de sa réunion du 15 décembre 2020, le conseil des communautés a proposé une modification de ses statuts :

- Restitution aux communes de la compétence Action Sociale d'intérêt communautaire (notamment la gestion des EHPAD) ;
- Mise à jour sur les compétences eau et assainissement et suppression de la mention compétence optionnelle.

Le conseil de communauté demande l'accord du conseil municipal.

Accord du Conseil Municipal

C. PARTENARIAT :

1. Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance statutaire

La démarche de consultation pour le nouveau marché d'assurance statutaire est en cours de lancement par le centre de gestion de la Vendée.

Les collectivités adhérentes au contrat actuel doivent donc délibérer pour donner mandat au Centre de Gestion afin de lancer cette démarche. Le nouveau contrat prendrait effet au 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 4 ans.

Le contrat actuel de la commune avait été signé dans ce cadre en 2018.

Accord du Conseil Municipal

2. Convention de partenariat avec Multi-services Sud Vendée :

Le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite renouveler la convention de partenariat avec l'entreprise d'insertion Multi'Service avec qui la commune a déjà contractualisé en 2020.

Ce partenariat avait permis de palier au départ à la retraite d'Isabelle MARTIN dans l'attente d'une réorganisation des missions d'entretiens des locaux, de surveillance de cantine et d'accompagnement du transport scolaire.

Actuellement, aucun agent ne dépend de l'entreprise Multi'Service, l'ensemble des missions sont exercées par des contractuels recrutés directement par la Mairie.

Le conseil municipal souhaite renouveler cette convention afin de pallier aux éventuelles absences des agents municipaux et ainsi permettre une meilleure réactivité.

Accord du Conseil Municipal

3. Convention pour la télétransmission des actes de commandes publiques au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire :

La présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

A cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

Accord du Conseil Municipal

4. Convention de mise à disposition au profit de la fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique de baux de pêche :

La Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique a pour objets :

- La Protection des Milieux Aquatiques ;
- La mise en valeur et la surveillance du domaine piscicole départemental ;
- Le développement de la pêche de loisirs ;
- La mise en œuvre d'actions de promotion du loisir pêche.

La présente convention intervient donc, d'un commun accord entre les parties, pour définir les conditions de mise à disposition de baux de pêche.

Une grande partie des zones concernées appartient au Syndicat des Marais Mouillés.

Accord du Conseil Municipal

5. Convention d'objectifs pour la bibliothèque avec le département de la Vendée ;

La nouvelle convention d'objectifs qui établit le partenariat entre la commune de Le Mazeau et le département pour l'activité de la bibliothèque de votre commune.

Cette convention présente de nouveaux objectifs et /ou réitère des objectifs de la précédente convention qui n'ont pas encore été atteints.

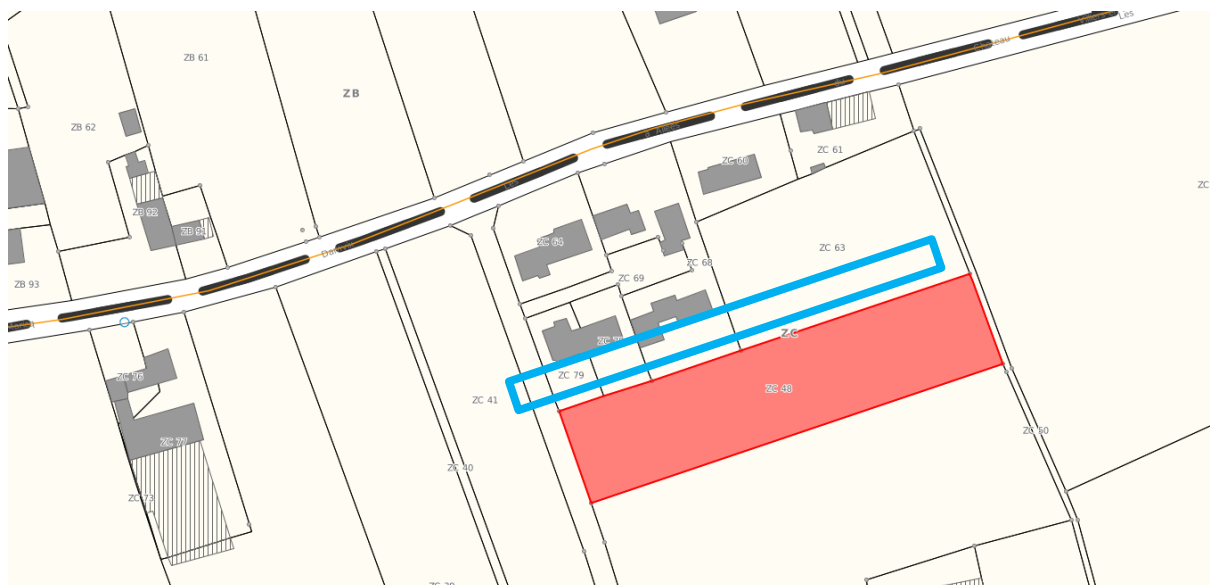
Pour information, le calcul des données chiffrées (m² du local, budget d'acquisition, etc ...) prend en compte la population DGF (Dotation Global de Fonctionnement). Ceci est stipulé dans l'article « 4.3 Population » de la convention. La population DGF de Le Mazeau est de 523 habitants en 2020.

Accord du Conseil Municipal

6. Acquisition par la mairie d'une parcelle ZC 48 à Mr Ristor (lot la Poublée) ;

Le fossé d'évacuation des eaux pluviales du lotissement La Poublée 1 se situe sur la parcelle appartenant à M. RISTOR.

Ce dernier propose de faire borner sa parcelle afin de délimiter le fossé et de céder cette nouvelle parcelle à la commune pour l'euro symbolique.



Accord du Conseil Municipal

D. QUESTIONS DIVERSES :

- Plantation aire Camping-Car :

L'adjoint en charge du dossier informe le conseil municipal que la borne sera livrée vers le 12 mars. Un point travaux sera réalisé prochainement avec l'ensemble des entreprises concernées par les travaux.

Il reste à prévoir les plantations aux abords des volières de l'association de chasse afin d'empêcher les camping-cars de se stationner trop près. Le choix des plantations reste à définir.

M. LUCAS et M. BRISSON, adjoints, sont en charge du suivi de ce dossier.

- Information frêne têtard, brochure à disposition en mairie :

Le Maire présente les nouveaux dispositifs d'aide à la plantation pour pallier à la CHALAROSE qui détruit les frênes têtards. Un document est disponible en mairie à la demande de chaque citoyen.

- Carte à DOM :

Le Conseil Départemental de Vendée met en place un nouveau dispositif pour une meilleure prise en charge des plus de 60 ans à domicile.

Une carte à joindre avec la carte vitale comportant toutes les contacts utiles pour une meilleure prise en charge en cas de soin ou d'hospitalisation à domicile.

Cette carte sera dans un premier temps distribué par le CCAS puis sur simple demande auprès de la mairie.

- **Guide du porteur de projet touristique :**

L'adjointe en charge du tourisme a présenté le guide du porteur de projet touristique aux élus. Ce guide a été réalisé conjointement par Sud Vendée Tourisme et la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise. Ce guide est disponible en téléchargement ou en mairie.

- **Un nouveau logo pour la commune :**

Le Maire a présenté plusieurs propositions de logo de différents prestataires afin de moderniser les documents de communication communaux.

Le nouveau logo a été choisi, il sera présenté lors de la diffusion du Journal Communal.

- **Retour Commissions :**

Les élus ont profité de ce temps d'échange pour rapporter les informations reçues lors des différentes commissions intercommunales.

Lors d'une réunion avec le SYDEV, la salle des fêtes de la commune a pu être inscrite dans un programme d'évaluation pour d'éventuels travaux de réhabilitation énergétique.

- **Fonctionnement interne du conseil municipal :**

Le Maire a proposé aux élus de créer un groupe de travail afin d'échanger sur le fonctionnement des temps de réunion de conseil municipal pour faciliter la communication entre chacun des membres.

- **Point projet Laiterie :**

Le projet patrimonial de l'ancienne laiterie a obtenu 300 000 € par la mission Stéphane BERN. La remise officielle du chèque aura lieu très prochainement. Les porteurs du projet sont à la recherche de nouveaux financeurs.

- **Projet d'une cabane au port - commerce estival :**

Le projet d'installation d'une cabane supplémentaire sur le port communal a enfin évolué favorablement, le dossier va être reconduit pour une réalisation en 2022.

- **Travaux église :**

Une réunion a eu lieu avec les membres de la commission communale patrimoine et des représentants de la paroisse afin d'évaluer les différents travaux à prévoir.

- Réparation d'urgence à prévoir pour la toiture ;
- Demande de l'installation d'un sanitaire ;
- Projet d'installation de piques anti-pigeons ;
- Réparation du vitrail cassé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

BORDET Bernard

#signature#

Le Maire

